



CAHIER D'ACTEUR

PROJET DE MINE
DE LITHIUM DANS L'ALLIER

11.03.2024
07.07.2024

N°25 | JUILLET 2024



La Communauté de communes Saint-Pourçain Sioule Limagne est concernée à double titre par le projet Emili : principalement par la présence du gisement de lithium sur la commune d'Echassières, puis par le projet de plateforme de chargement sur les communes de Saint-Bonnet de Rochefort et de Naves. Ce projet aura des impacts sur la partie ouest du territoire

Contact : Communauté de communes Saint-Pourçain Sioule Limagne

29 rue Marcelin Berthelot
03500 SAINT-POURCAIN SUR
SIOULE
T +33 4 70 47 67 20
Comcom-ccspsl.fr

Le point de vue de la Communauté de communes Saint-Pourçain Sioule Limagne sur le projet de mine de lithium dans l'Allier

EN BREF.

La Communauté de communes regroupe 60 communes et recense 34 410 habitants. C'est aussi plus de 3 000 entreprises (hors agricole), 11 500 salariés, dont 22% dans l'industrie. Ce territoire se définit comme rural, avec des filières agricoles importantes, mais fort d'une dynamique économique qui en fait le quatrième pôle départemental après les 3 agglomérations. Il est l'un des seuls territoires de l'Allier à avoir une évolution démographique positive.

C'est aussi un territoire riche de ses patrimoines et de ses espaces naturels de qualité qui s'offrent au tourisme. Le Val de Sioule propose de nombreuses possibilités d'évasion et de découverte, que ce soit au fil des gorges de la Sioule, au cœur de la forêt des Colettes, de la Limagne ou du vignoble de Saint-Pourçain. Le label Territoire Région Pleine Nature a été renouvelé en 2022 pour permettre le développement des activités de plein air et ainsi renforcer l'attractivité touristique du territoire.

L'attractivité du territoire, par son développement économique et sa richesse touristique, est au cœur de la stratégie conduite par l'intercommunalité.

Le projet Emili concernerait deux sites sur le territoire communautaire : la mine, avec le gisement de lithium à Echassières et la plateforme de chargement à cheval sur les communes de Naves et de St-Bonnet de Rochefort. Ce projet d'envergure nationale, voire européenne, nécessitera des infrastructures conséquentes, notamment avec la volonté d'utiliser le transport ferroviaire.

Ce projet d'ampleur présente des opportunités de développement pour le secteur ouest du territoire. Il pourrait permettre la création de nombreux emplois et d'enclencher la production de valeur ajoutée au niveau local. C'est également l'opportunité de consolider la ligne ferroviaire Montluçon-Gannat.



Néanmoins, ce projet est source potentielle d'impacts de différentes natures qui ne sauraient compromettre l'avenir du territoire. C'est pourquoi la Communauté de communes sera vigilante sur l'identification des enjeux et impacts et veillera à disposer d'une bonne connaissance des données associées pour permettre des prises de décision éclairées dans les prochaines étapes du projet.

LE CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE

Le territoire communautaire connaît un développement économique soutenu depuis plusieurs années. Pour cela il dispose notamment de 11 zones d'activités intercommunales, pour un total de 294 ha, commercialisées à 90% et regroupant la majorité des entreprises industrielles.

Depuis 2021, 31 ha de foncier économique ont été commercialisés, avec en moyenne 25% des ventes pour une implantation d'entreprise et 75% pour le développement d'une entreprise déjà présente. Depuis 2018, 35 entreprises industrielles et artisanales ont investi plus de 60M€ dans leur immobilier pour se développer ou s'implanter, générant plus de 700 emplois nouveaux.

Le tissu économique diversifié, multi-filières, permet une bonne résistance aux aléas économiques et confère une certaine solidité pour le développement du territoire.

On peut noter une dynamique forte portée par des acteurs de la maroquinerie, du pharmaceutique, de la nutrition/santé ou de la mécanique générale industrielle. Les perspectives de croissance des entreprises du territoire prévoient + 500 emplois nouveaux dans les 3/5 années à venir.

Cette dynamique a permis à la Communauté de communes d'être reconnue comme Territoires d'Industrie, depuis 2019.

Ces quelques données permettent d'affirmer la dynamique positive que connaît le territoire depuis quelques années. Toutefois, les entreprises sont confrontées à des problématiques de recrutement. Le taux de chômage, variable d'un secteur à un autre du territoire, se situe autour de 8%. Les principaux enjeux auxquels le territoire doit faire face sont :

- Une population vieillissante
- Une offre en logements insuffisante ou inadaptée dans un contexte de vacance
- Une mobilité du quotidien dépendante de la voiture individuelle, avec un territoire peu dense

EMILI, UNE OPPORTUNITE POUR LA PARTIE OUEST DU TERRITOIRE :



La carrière de Beauvoir, à Echassières, commune de l'intercommunalité, est exploitée depuis 1852 pour l'extraction de kaolins. Le groupe Imerys est l'exploitant depuis 2005. Le site compte une trentaine de salariés et extrait environ 30 000 t de kaolins par an. Il s'agit d'une activité économique importante pour la commune et ses alentours. La présence d'un gisement conséquent de lithium sous cette carrière constitue un potentiel de développement sans précédent pour l'exploitant. Ce site constitue l'élément central du projet et concentrera plusieurs étapes de l'activité : extraction, concassage/broyage, concentration. La mine serait à 75m au-dessous de la carrière et pourrait aller jusqu'à 400 m de profondeur. Les infrastructures pour la phase de concentration devraient couvrir une superficie de plus de 30 ha. La société Imerys est propriétaire de l'ensemble du périmètre concerné par le projet.

Une opportunité économique :

Le projet EMILI annonce la création de 530 emplois directs et locaux (sur les sites 3 sites de l'Allier, source DMO Imerys). Les sites d'Echassières et de St-Bonnet/Naves pourraient représenter 250 à 300 emplois (estimation, chiffre à préciser par Imerys). Cette perspective constitue une opportunité pour le développement du territoire et de ses services, à condition d'être en capacité d'accueillir des nouvelles populations, en répondant aux enjeux logement/mobilité. Plusieurs communes sur l'Allier et le Puy-de-Dôme seront concernées car les communes d'implantation des sites d'Imerys ne pourront pas accueillir tous les salariés. On peut raisonnablement imaginer un rayon de 30 mn autour d'Echassières pour définir une zone de résidence pour les salariés, soit un périmètre Gannat/Bellenaves/Chantelle/Montmarault/Commentry/Montaigut/Saint Eloy les Mines/Pionsat/St Gervais d'Auvergne (25min), etc.

Ces besoins doivent être anticipés, pour permettre aux territoires de se préparer. Pour cela, il est davantage de précisions sur la montée en puissance des recrutements au fil des phases du projet (travaux, pilotes, exploitation) ainsi que sur la typologie des

emplois (type de contrat, poste, qualification, etc.) et sur la stratégie de recrutement (attractivité, conditions). Un programme de formation doit être élaboré pour les futurs salariés, s'appuyer sur les établissements et notamment les lycées du territoire. Ces éléments seront essentiels pour anticiper les besoins en logement et en mobilité. En effet, le territoire est peu dense et il devra être en capacité de proposer des offres de logements adaptés aux différentes phases du projet, puis pour son exploitation. La réhabilitation de logements vacants en centre-bourg/ville devra être facilitée avec également la possibilité de construction en dents creuses dans les bourgs et les hameaux. Compte tenu de l'ampleur du projet, le territoire attend une certaine souplesse et tolérance dans l'application des quotas prévus au SCOT.

La dynamique du projet doit permettre la création de valeur ajoutée au niveau local et ainsi enclencher la création d'un écosystème économique durable.

Les services, et notamment publics, devront être également dimensionnés à la hauteur du projet. Ainsi, la question d'une évolution des effectifs de gendarmerie mérite d'être posée. Un moratoire sur la fermeture des classes en primaire et secondaire pourrait être proposé dès aujourd'hui pour anticiper l'arrivée de nouvelles populations. Une politique d'accueil offensive doit être mise en place en parallèle de ce projet pour accompagner ce développement et ainsi permettre à ces nouveaux salariés/habitants de se fixer sur le territoire et ainsi éviter des trajets pendulaires trop importants. Une partie des enveloppes d'investissement des partenaires publics pourrait être fléchée sur des projets structurants (rénovation des écoles, installations sportives,...).

Un renforcement des infrastructures :

Le projet Emili intègre un volet ferroviaire stratégique pour sa décarbonation. La voie ferroviaire Montluçon-Gannat nécessitera des travaux de renforcement qui assureront sa longévité et le développement de son usage. Les gares de Gannat, Saint-Bonnet de Rochefort, Bellenaves et Louroux de Bouble sont concernées par ce sillon.

Parallèlement, des ouvrages d'arts emblématiques jalonnent l'itinéraire. Leur capacité à supporter un nouveau trafic devra être démontrée. L'impact en termes de nuisances pour les riverains devra être maîtrisé compte tenu du trafic généré.

Le renforcement de cette voie devra être financé par une enveloppe spécifique, soutenue par l'Etat, compte tenu de la déclaration d'intérêt national majeur du projet.

Les infrastructures routières seront également à considérer. En effet, le site d'Echassières concentrera, d'une part un nombre important de salariés et d'autre part des flux quotidiens de fournisseurs ou prestataires. Les routes devront être renforcées pour absorber ces flux et garantir une sécurité pour les usagers. La mise en place d'un service de transport sectorisé domicile-travail pour les salariés par le porteur de projet pourrait être une piste de réduction des flux routiers

EMILI NE DOIT PAS COMPROMETTRE L'AVENIR DU TERRITOIRE :

L'enjeu de la ressource en eau : quantité et qualité

Les usages de la ressource en eau sont multiples : agriculture, industrie, loisirs, etc. L'arrivée d'un nouvel acteur aux besoins conséquents est source potentielle de conflits et nécessitera la prise en compte de l'ensemble des besoins à l'échelle du bassin de la Sioule, ainsi que l'évolution des conditions climatiques. **Des précisions sont attendues sur la localisation et les volumes des prélèvements pour le projet EMILI.**

Le site d'extraction des minerais est situé sur le massif de la Bosse, point culminant du territoire. Les modalités d'extraction par creusement de galeries sont sources d'inquiétudes pour les habitants du territoire. En effet, les circuits d'eau souterraine pourraient être modifiés par la fracturation du granit et donc engendrer une baisse des niveaux. D'autre part, le mode d'exploitation reposant sur le comblement des chambres par une pâte cimentée constituée des stériles et résidus de concentration, est source potentielle d'une modification physico-chimique de l'eau souterraine par lixiviation. Par conséquent, tout devra être mis en œuvre pour garantir l'absence d'impact néfaste à court, moyen et long terme sur la ressource en eau, tant sur sa qualité que sur sa quantité.

Les besoins en eau industrielle devront prioritairement être couverts par la récupération des eaux de ruissellements, puis par la priorisation de l'exploitation des eaux superficielles.

L'enjeu des paysages : un marqueur du territoire

La Communauté de communes a fait de ses paysages un atout de son territoire, gravé dans son SCOT. Le secteur ouest est dominé par le massif de la Bosse, couvert de ses forêts et s'ouvrant à la plaine de Limagne. Les nouvelles installations industrielles devront s'intégrer dans ses paysages sans en modifier l'harmonie et en respectant ses marqueurs.

L'enjeu du foncier : un équilibre des usages

Si le développement du site d'Echassières s'effectuera en grande partie sur des parcelles

déjà dédiées à l'activité d'extraction, propriété d'Imerys, les nouvelles installations et notamment la plateforme de chargement se traduira par un prélèvement des terres agricoles à acquérir. La reconnaissance d'intérêt national majeur du projet permettra l'intégration des surfaces artificialisées à hauteur de 85 ha liées aux seules installations Imerys, au quota national pour le respect de l'objectif de zéro artificialisation nette des sols. **Il sera déterminant d'intégrer également les surfaces artificialisées indirectement pour le projet (infrastructures routières, ferroviaires, logements, services, etc.) et cela afin de ne pas imputer le quota fixé aux collectivités locales.**

POUR ETRE ACCEPTABLE, LE PROEJT SE DOIT D'ETRE DURABLE

La préservation du cadre de vie, des paysages, des patrimoines, de la biodiversité, sont des prérequis obligatoires qui constituent la ligne rouge des élus locaux. Des compléments sont ainsi attendus pour garantir la bonne intégration paysagère des sites dans leur environnement ; la préservation de la qualité de l'air face aux poussières ; la réalisation d'une étude d'impact du projet sur les activités touristiques et de loisirs ; les actions mises en œuvre pour préserver la biodiversité, la gestion de l'après-mine.

La plateforme de chargement prévues sur les communes de Saint-Bonnet de Rochefort et Naves fera l'objet d'une attention particulière. En effet, le Naturopôle, zone d'activités intercommunale majeure, écosystème économique rural au service des filières du végétal et de la nutrition-santé, est un équipement né par l'association de l'initiative privée et publique. Cette zone tend à l'exemplarité en termes de développement durable, tant dans son aménagement, sa gestion que dans l'exploitation faite par les entreprises présentes. La Communauté de communes porte une certification ISO 14001 qui vient garantir le respect d'exigences environnementales pour ce site. La dynamique de développement économique de la zone est positive et des projets d'extensions sont en cours d'études. Par conséquent, **l'intercommunalité demande des précisions sur l'implantation exacte de la plateforme ferroviaire à proximité et demande des garanties pour assurer la compatibilité de ce projet avec le développement futur du Naturopôle.** Cela passera par un engagement d'Imerys de certifier ISO 14001 sa plateforme de chargement et un engagement des services de l'Etat à ne pas pénaliser l'extension future de la zone d'activités.

Par ailleurs un site minier entraîne inévitablement des altérations pendant et à l'issue de son exploitation par rapport à l'état initial. **La gestion de l'après-mine sera déterminante pour garantir au territoire de ne pas se retrouver exsangue.** La gestion des déchets issus des extractions devra faire l'objet d'une surveillance et devra garantir une absence de pollution, notamment vis-à-vis de l'arsenic, déjà présent sur le secteur.

Un système de surveillance des impacts géophysiques (fracturation, vibration) devra être mis en place durant l'exploitation

CONCLUSION

La Communauté de communes Saint-Pourçain Sioule Limagne mesure le poids des opportunités socio-économiques du projet Emili pour le territoire. De nombreux enjeux sont soulevés par ce projet : ressources en eau, biodiversité, infrastructures, logement, mobilité, etc. Il est essentiel de considérer les atouts et la dynamique actuelle du territoire afin de s'assurer de ne pas créer des déséquilibres néfastes. La durée d'exploitation du site minier est annoncée pour 25 ans, ce qui est peu à l'échelle d'une vie mais suffisamment longue pour impacter durablement l'écosystème. C'est pourquoi, l'intercommunalité va engager les actions suivantes :

-Un partenariat avec l'Université Clermont Auvergne pour mener des études complémentaires sur les ressources en eau et les impacts sociétaux.

-Un travail collectif avec les services de l'Etat et les acteurs concernés pour étudier les enjeux de logement, de mobilité et de services.

Une gouvernance neutre et objective du projet est attendue afin de s'assurer de l'adéquation des réponses apportées par la société Imerys vis-à-vis des enjeux explicités ci-dessus et cela pour favoriser l'acceptation du territoire.

Ce sera sur la base de données objectives et éclairées que les élus pourront prendre les décisions nécessaires pour l'avenir du territoire.

